



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le 18 FEV. 2014

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président
de la commission particulière
du débat public
Grand Stade de Rugby

Objet : position de l'Etat dans le débat public concernant le projet de grand stade de rugby

Dans le prolongement de nos échanges du 5 février dernier et avant la fin du débat public fixé au 21 février prochain, je tiens à vous apporter les clarifications suivantes.

Le projet de grand stade de rugby initié par la Fédération Française de Rugby (FFR) et accompagné par les acteurs locaux selon un modèle économique nouveau représente un enjeu sportif d'envergure nationale et une opportunité incontestable pour l'aménagement du territoire.

Beaucoup de réponses aux questions légitimes que se posent nos concitoyens sont attendues à l'occasion de ce débat public et c'est naturellement avec la plus grande attention que les contributions et les discussions qui se tiennent depuis plusieurs mois maintenant sont accueillies et entendues par les services de l'Etat.

Ces services ont d'ailleurs déjà noué avec les porteurs du projet les relations permettant, notamment, d'identifier les procédures administratives qui devraient être mises en œuvre aux différentes phases de sa réalisation.

A cette étape du projet, une position de l'Etat n'est toutefois ni obligatoire, ni sans doute souhaitable. L'Etat n'étant pas maître d'ouvrage, il a semblé préférable, dans l'intérêt même du bon déroulement du débat public et conformément à l'esprit du texte qui a institué cet important dispositif de concertation, de laisser celui-ci se dérouler jusqu'à son terme sans qu'une quelconque intervention puisse en fausser le contenu.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY

Copies : Monsieur le Préfet de l'Essonne
Monsieur le Président de la commission nationale du débat public

5, rue Leblanc – 75911 PARIS – Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00